Mairie de VERCHAIX Chef Lieu 74440 VERCHAIX Tél: 04.50.90.11.24

Compte-rendu n°2017-03 Conseil Municipal du 30 mars 2017 à 20h

L'an **deux mil dix-sept**, le **30** du mois de **mars**, le Conseil municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. VAUDEY Joël, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 23 mars 2017 Nombre de Conseillers en exercice: 14

<u>Présents</u>: VAUDEY Joël, Maire, MORIO Daniel, PERREARD Hélène, ZOBEL Jean-Paul, MULATIER Stéphane, adjoints, RIONDEL Sabine, NASSIVERA Nadia, ROUILLER-MARTIN Pascal, BERTHIN Chantal, COLLINET Maëlle.

<u>Absents excusés</u>: MISSILLIER Valérie (pouvoir à VAUDEY Joël), ROUGE Laurent, BUCHS Bertrand, RUM Pascal.

Monsieur le Maire accueille Madame Sylvie DENNETIERE, Trésorière, et la remercie de sa présence.

Le procès-verbal de la séance du 23 février 2017 est adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance: Madame Maëlle COLLINET

Compte rendu d'exercice de délégations du Conseil Municipal au Maire:

- 16 mars 2017 (décision n°2017-04): Travaux de sécurisation de la RD 907 Attribution du lot n°1 GENIE CIVIL-VOIRIE à la SARL DECREMPS BTP pour un montant de 789.838,058 € TTC
- 16 mars 2017 (décision n°2017-05): Travaux de sécurisation de la RD 907 Attribution du lot n°2 REVETEMENTS DE SOLS à la SAS COLAS RHONE ALPES AUVERGNE pour un montant de 323.468,17 € TTC
- 20 mars 2017 (décision n°2017-06): Travaux de sécurisation de la RD 907 Attribution de la mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé à SKADI INGENIERIE pour un montant de 3.900 € TTC.

Ordre du jour:

1) Approbation du Compte de Gestion 2016

délibération n°D2017_0301

Madame Sylvie DENNETIERE, Trésorière, présente le compte de gestion de l'exercice 2016 qui est conforme au compte administratif.

Madame DENNETIERE précise que l'excédent de fonctionnement est important et permettra de financer les dépenses des années futures. Elle indique que le Fonds de Roulement (ressource de trésorerie) est très confortable et largement au-dessus de la moyenne nationale.

La Capacité d'Autofinancement (CAF) brute reste constante (produits de fonctionnement réels – charges de fonctionnement réelles) et permet de couvrir le remboursement du capital des emprunts et de disposer de financements propres pour les investissements.

La CAF nette (CAF brute – remboursement capital des emprunts) reste positive.

L'endettement de la commune est raisonnable et laisse une marge de manœuvre importante pour l'année 2017.

GED II-1

Exercice 2016

40300 - VERCHAIX

RÉSULTATS BUGÉTAIRES DE L'EXERCICE

| | SECTION D'INVESTISSEMENT | SECTION DE FONCTIONNEMENT | TOTAL DES SECTIONS |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------|
| RECETTES | | | = |
| Prévisions budgétaires totales (a) | 1 991 516,33 | 2 242 069,05 | 4 233 585,38 |
| Titres de recettes émis (b) | 424 146,57 | 1 751 075,77 | 2 175 222,34 |
| Réductions de titres (c) | 0,00 | 434,00 | 434,00 |
| Recettes nettes (d = b - c) | 424 146,57 | 1 750 641,77 | 2 174 788,34 |
| DÉPENSES | | | |
| Autorisations budgétaires totales (e) | 1 991 516,33 | 2 242 069,05 | 4 233 585,38 |
| Mandats émis (f) | 333 330,05 | 1 566 061,27 | 1 899 391,32 |
| Annulations de mandats (g) | 4 491,60 | 7 202,00 | 11 693,60 |
| Dépenses nettes (h = f - g) | 328 838,45 | 1 558 859,27 | 1 887 697,72 |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE | | | |
| (d - h) Excédent | 95 308,12 | 191 782,50 | 287 090,62 |
| (h - d) Déficit | | | |

Helip

074029 TRES. TANINGES-SAMOENS

GED Etat II-2

40300 - VERCHAIX

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

| | RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015 | PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016 | RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 | TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE | RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016 |
|------------------------------|---|--|--------------------------------|---|--|
| I - Budget principal | | | | | |
| Investissement | 1 083 644,96 | 0,00 | 95 308,12 | 0,00 | 1 178 953,08 |
| Fonctionnement | 728 512,05 | 0,00 | 191 782,50 | 0,00 | 920 294,55 |
| TOTAL I | 1 812 157,01 | 0,00 | 287 090,62 | 0,00 | 2 099 247,63 |
| II - Budgets des services à | | | | | |
| caractère administratif | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| TOTAL II | | | | | |
| III - Budgets des services à | | | | | |
| caractère industriel | | | | | |
| et commercial | | | | | |
| TOTAL III | | | | | |
| TOTAL I + II + III | 1 812 157,01 | 0,00 | 287 090,62 | 0,00 | 2 099 247,63 |
| | | | | | |

Le Compte de Gestion 2016, à l'unanimité, n'appelle ni observation, ni réserve de la part des membres du Conseil Municipal.

2) Vote du Compte Administratif 2016

délibération n°D2017_0302

Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire, les décisions modificatives de l'exercice considéré et les restes à réaliser qui s'établissent ainsi:

| c/202 – c/21318 – c/2152 – c/21534 – | Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme Autres bâtiments publics Installations de voirie Réseaux d'électrification | | = = = = | $23.220,00 \in$ $7.124,24 \in$ $92.639,68 \in$ $18.580,32 \in$ |
|---|--|--------------------|------------------|--|
| | | Total RAR dépenses | = | 141.564,24 € |
| c/1321 – c/1323 – | Subventions de l'Etat Subventions du Département | | = = | 19.000,00 € 99.502,00 € |
| | | Total RAR recettes | = | 118.502,00 € |

Monsieur le Maire s'étant retiré, en application de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

sous la présidence de Monsieur Daniel MORIO,

il est donné acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| COMMUNE VERCHAIX - VE - BUDGET PRINCIPAL | | CA | 2016 |
|--|--|------------|------|
| II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | | II | 7 |
| VUE D'ENSEMBLE | | A 1 | |

| EXECUTION DU BUDGET | | | | | |
|---|--|-------------------------------|-------------------------------|--|--|
| | DEPENSES | | RECETTES | | |
| REALISATIONS DE L'EXERCICE | Section de fonctionnement | A 1 558 859,27 | G 1 750 641.77 | | |
| (mandats et titres) | Section d'investissement | B 328 838.45 | H 424 146.57 | | |
| | | + | + | | |
| REPORTS DE L'EXERCICE 2015 | Report en section de fonctionnement (002) | C (si déficit) | 728 512.05 (si excédent) | | |
| | Report en section d'investissement (001) | D (si déficit) | J 1 083 644.96 (si excédent) | | |
| = = | | | | | |
| | TOTAL (réalisations + reports) | 1 887 697.72 | 3 986 945.35 | | |
| ' | | | | | |
| RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (1) | Section de fonctionnement | E 0.00 | 0.00 K | | |
| | Section d'investissement | F 141 564.24 | L 118 502.00 | | |
| | TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017 | 141 564.24 = E+F | 118 502.00 | | |
| | | | | | |
| RESULTAT CUMULE | Section de fonctionnement | 1 558 859.27 = A+C+E | 7 2 479 153.82 = G+I+K | | |
| | Section d'investissement | 470 402.69 = B+D+F | 1 626 293.53 = H+J+L | | |
| | TOTAL CUMULE | 2 029 261.96 = A+B+C+D+E+F | 4 105 447.35 = G+H+I+J+K+L | | |

Vote du Compte Administratif 2016 à l'unanimité

3) Affectation des résultats 2016

délibération n°D2017_0303

Compte tenu des résultats du compte administratif 2016 qui s'établissent ainsi:

| | Investissement | Fonctionnement | Cumulé |
|--------------------------------------|------------------|----------------|------------------|
| Recettes 2016 | 424.146,57 € | 1 750.641,77 € | 2 174.788,34 € |
| Dépenses 2016 | 328.838,45 € | 1 558.859,27 € | 1 887.697,72 € |
| Résultats antérieurs reportés | + 1 083.644,96 € | + 728.512,05 € | + 1 812.157,01 € |
| Résultat global cumulé au 31/12/2016 | + 1 178.953,08 € | + 920.294,55 € | + 2 099.247,63 € |
| Restes à réaliser Recettes | 118.502,00 € | 0,00€ | 118.502,00 € |
| Restes à réaliser Dépenses | 141.564,24 € | 0,00€ | 141.564,24 € |
| Résultat Réel au 31/12/2016 | + 1 155.890,84 € | + 920.294,55 € | + 2 076.185,39 € |

Monsieur le Maire, propose d'affecter les résultats de l'exercice 2016 comme suit :

1 178.953,08 € à l'article 001 R en report d'investissement 920.294,55 € à l'article 002 R en report de fonctionnement.

Accord à l'unanimité

4) Vote des taux d'imposition 2017

délibération n°D2017_0304

Pour mémoire, taux d'imposition 2016:

Taxe d'Habitation = 18,22 %

Taxe Foncière sur les propriétés bâties = 11,43 %

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties = 99,08 %

Compte tenu des investissements importants prévus en 2017, Monsieur le Maire propose une augmentation des taux TH et TFB de 2 ou 3 % et fait un tour de table afin de recueillir les avis de chacun.

Par 6 voix POUR une augmentation de 2% (Daniel MORIO, Maëlle COLLINET, Sabine RIONDEL, Pascal ROUILLER-MARTIN, Chantal BERTHIN et Hélène PERREARD) et 5 voix POUR une augmentation de 3 % (Joël VAUDEY + 1 pouvoir, Nadia NASSIVERA, Stéphane MULATIER et Jean-Paul ZOBEL), il est décidé une augmentation des taux TH et TFB de 2 % pour l'année 2017

soit Taxe d'Habitation = 18,58 %

Taxe Foncière sur les propriétés bâties = 11,66 %

le taux de la Taxe Foncière sur les propriété bâties restant identique.

5) Adoption du Budget Primitif 2017

délibération n°D2017_0305

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2017 de la Commune qui s'équilibre ainsi en recettes et en dépenses :

Section de Fonctionnement = $2070.059,55 \in$ Section d'Investissement = $2752.450,24 \in$

Il détaille quelques articles:

<u>c/615231</u> = 110.000 €: entretien de la voirie, marquage au sol, réfection mur du Châble, reprise talus au Frêne... <u>chapitre 012</u> = charges de personnel: légère baisse qui s'explique par la mise en disponibilité d'un agent pour un an, l'embauche d'un agent (16h/sem), l'augmentation du point d'indice et la mise en place de l'accord PPCR (Parcours

Professionnel Carrières et Rémunérations)

<u>c/6554</u> = 117.000 €: participations versées aux syndicats, financement à hauteur de 40 % des travaux d'extension du réseau EU+AEP sur le secteur du Châble

c/73111 = montant en baisse avec l'encaissement de la CFE par la CCMG (passage en FPU)

c/7411 = montant de la dotation forfaitaire non communiquée par les services de l'Etat

<u>c/752</u> = 95.000 €: légère baisse des locations avec le relogement de deux locataires de la Pastorale aux Valentines et la vente du terrain à la Sarl Viperring (restaurant le Wetzet)

<u>chapitre 21</u> = immobilisations corporelles

Rappel des principaux investissements:

- sécurisation de la RD 907 = 1 332.000 €
- travaux de confortement de la route de la Verne = 726.000 €
- piste forestière de Joux-Plane = 179.405 € (travaux subventionnés par l'Etat, la Région et le Département), travaux normalement prévus en 2017 mais peut-être décalés en 2018 avec la restructuration des services de l'ONF
- dépose de la ligne HTA à la Combe pour permettre la mise en place de conteneurs semi-enterrés = 18.500 €
- aménagement de la Maison de Services publics au rez-de-chaussée de l'ancien bâtiment de la Poste = 97.000 € (pris en charge pour moitié par la commune de Morillon, propriétaire indivise du bâtiment).

A prévoir: le changement des fenêtres du 1er étage

- adressage et numérotation des rues de la commune = 34.300 €
- changement de 4 ou 5 poteaux incendie = 12.000 €
- amélioration de l'éclairage du camping dans le secteur des mobile home = 10.000 €
- achat d'une minipelle = 17.000 €
- achat d'une tondeuse pour le camping = 5.000 €
- restructuration du 1^{er} étage de la Mairie pour l'archivage des dossiers d'urbanisme = 4.300 €
- achat de 10 tables à la salle polyvalente = 2.600 €

Accord à l'unanimité

6) Sécurisation de la RD 907 en traversée d'agglomération

Emprunt pour le financement des travaux

délibération n°D2017 0306

Monsieur le Maire rappelle la proposition du Crédit Agricole des Savoie:

- Prêt d'un montant de 650.000 € sur la ressource bonifiée de la BEI au taux fixe de 1,15 % sur une durée de 15 ans en amortissement constant
- Prêt d'un montant de 150.000 € sur les ressources du Crédit Agricole des Savoie au taux fixe de 1,40 % sur une durée de 15 ans en amortissement constant.

et propose de la valider.

Accord à l'unanimité

Convention d'autorisation de voirie, d'entretien et de financement à intervenir avec le Conseil Départemental de la Haute-Savoie

délibération n°D2017 0307

Cette convention a pour objet de définir les caractéristiques des travaux à réaliser et leur financement et répartir les charges d'entretien et d'exploitation lors de la mise en service.

Sur la base d'un coût prévisionnel de 1 366.646 € TTC, la prise en charge par le Département s'élève à 365.129 €. Les participations définitives seront établies d'après les quantités réellement constatées dans le décompte final.

Accord à l'unanimité

7) Enquête publique environnementale pour le remplacement du télésiège de Ranfolly: désignation de la collectivité coordinatrice de l'enquête conjointe

délibération n°D2017 0308

Monsieur le Maire rappelle que le projet de remplacement du TS de Ranfolly a fait l'objet d'une étude d'impact et est soumis à une enquête publique environnementale.

Le projet portant sur le territoire de deux communes, une délibération désignant la Commune de Gets collectivité coordinatrice de l'organisation de cette enquête publique est nécessaire.

Accord à l'unanimité

Pour information, l'enquête publique se déroulera du mardi 18 avril 2017 au vendredi 19 mai 2017.

Le Commissaire Enquêteur tiendra une permanence à Verchaix le jeudi 27 avril 2017 de 14h à 16h et aux Gets les mardi 18 avril de 14h à 17h et vendredi 19 mai de 14h à 17h.

8) Fixation du montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints

délibération n°D2017_0309

Monsieur le Maire indique que l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction est passé au 1^{er} janvier 2017 de 1015 à 1022.

Il précise que les délibérations fixant les indemnités du Maire et des Adjoints, prises en avril 2014, mars 2015 et novembre 2016, font référence à l'indice brut terminal 1015.

Il convient donc de prendre une nouvelle délibération visant "l'indice brut terminal de la fonction publique".

Accord à l'unanimité

9) Demande de dérogation scolaire

délibération n°D2017 0310

Madame Hélène PERREARD présente la demande de dérogation scolaire de Monsieur Jérôme GUILLOT et Madame Sandra EMONET, domiciliés à Verchaix, Charrière, qui souhaitent que leur fils continue sa scolarité à l'école de La Rivière Enverse en classe de CM2 à la rentrée de septembre 2017.

Avis défavorable par 10 voix POUR et 1 ABSTENTION (Nadia NASSIVERA)

10) Questions diverses

Joël VAUDEY:

- Présentation du planning des bureaux de vote des 23 avril et 07 mai prochains

Hélène PERREARD:

- Poste d'animateur(trice) périscolaire

Les entretiens sont en cours. Sur 8 candidatures reçues, 2 correspondent parfaitement au profil recherché.

Jean-Paul ZOBEL:

- Minigolf

Ouverture le 10 avril

Sabine RIONDEL:

- Adressage des rues

Le cabinet Envergure termine actuellement ses vérifications sur le terrain et présentera la semaine prochaine un plan répertoriant l'ensemble des rues de la commune.

Daniel MORIO:

- Projet de 20 logements à côté du Vert Pré

Le premier projet de 2 bâtiments a été refusé par la commission d'urbanisme.

Un nouveau projet sera présenté prochainement.

Maëlle COLLINET:

- Incivilités canines près du camping

Il serait judicieux d'installer des sacs de propreté afin que les propriétaires de chiens puissent ramasser les crottes.

A voir pour en installer autour des jeux du camping, près des courts de tennis et au minigolf.

Stéphane MULATIER:

- Entretien de la voirie

L'entreprise SIORAT a effectué le tour de la commune afin de répertorier les travaux à réaliser en 2017.

- Alpages et PPT

Le dossier de reprise du captage de l'alpage de Joux-Plane présenté par la Commune a été validé par le comité de pilotage du Plan Pastoral Territorial

Le dossier de construction du chalet d'alpage de M. Dunoyer présenté par l'AFP a été abandonné, son montage étant trop complexe.

Avec l'aide de la SEA, mise en place d'un contrat ENS (Espaces Naturels Sensibles) afin de pouvoir bénéficier de

financements complémentaires notamment pour le débroussaillage du secteur du Croz et l'obligation de potabiliser l'eau utilisée par les alpagistes avec traitement par "canons à ultraviolets".

Nadia NASSIVERA:

<u>Totem CCMG</u>

Où positionner le totem prévu à Joux-Plane?

A voir avec le SIVHG

Quid du panneau "bienvenue dans nos alpages" qui est en mauvais état?

Réponse: Un plan global de communication sera étudié en 2018 afin d'uniformiser la signalétique sur la commune

Fin de la réunion à 22h30.